

Remerciements

Avant tout développement sur cette expérience professionnelle, il apparaît opportun de commencer ce rapport de stage par des remerciements au Réseau Mère Enfant de la Francophonie pour cette initiative considérable qui permet d'échanger les compétences et d'approfondir davantage les relations entre les pays membres.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Bernard Belaigues, Directeur des Affaires Internationales à l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, de m'avoir accueilli au sein de sa Direction et d'avoir encadré pertinemment mon stage.

Aussi, je remercie Monsieur Yves Antona, Chargé des Affaires Internationales, qui m'a accompagné tout au long de ce stage avec beaucoup de patience et de d'encadrement. Je le remercie pour ses conseils et la confiance qu'il m'a accordée tout au long de mon stage.

Mes remerciements à l'équipe de la Direction des Affaires Médicales de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille pour l'ensemble des informations prodiguées.

Je tiens à remercier particulièrement Madame Michèle Segade, Directrice des Affaires Culturelles, ainsi que l'ensemble de l'équipe de la pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité ainsi que la pertinence de leur présentation et la richesse de leurs propositions.

Je tiens à remercier, l'équipe des relations internationales de la Faculté de Médecine de Marseille pour l'attention et l'aide apporté pendant mon passage au service.

J'adresse mes remerciements au Directeur du Centre Hospitalier Ibn Sina, Monsieur Charif Chefchaouni Al Mountacer de m'avoir permis d'effectuer ce stage, me permettant ainsi d'enrichir mes connaissances théoriques et pratiques en matière de coopération internationale.

Mes sincères remerciements au coordinateur du Centre Hospitalier Ibn Sina au Réseau Mère Enfant de la Francophonie, Monsieur Mohamed El Khorassani pour son précieux soutien et son appui indéfectible.

Je remercie Monsieur Hicham Sbay, Chef de Service de la Coopération au Centre Hospitalier Ibn Sina pour son intarissable encouragement et sa mobilisation pour la réalisation de ce stage.

Enfin, je remercie tous ceux qui m'ont beaucoup appris au cours de ce stage, et même à ceux qui ont eu la gentillesse de faire de ce stage un moment très profitable.

CADRE DE STAGE

Le Réseau mère-enfant de la Francophonie (RMEF) a été créé le 7 février 2002 et regroupe vingt centres hospitaliers universitaires spécialisés dans les domaines de la pédiatrie et de l'obstétrique, soit douze centres hospitaliers universitaires européens (Marseille, Paris (3), Luxembourg, Liège, Lille, Nantes, Bordeaux, Lyon, Genève et Bruxelles), trois centres hospitaliers québécois (Québec, Sherbrooke et Montréal), cinq centres hospitaliers africains (Madagascar, Cameroun, Tunisie et Maroc CHIS depuis 2005) et un centre asiatique (Liban).

La mission du Réseau mère-enfant de la Francophonie est de soutenir le développement des meilleures pratiques au niveau des soins et de la gestion auprès des membres du Réseau mère enfant de la Francophonie.

Le RMEF lance depuis deux ans un programme de subventions pour des stages au profit des professionnels hospitaliers (médecins, infirmiers et gestionnaires) des différents établissements membres, et ce dans l'optique de favoriser les échanges d'expérience et du savoir-faire entre les différents profils composant l'ensemble des CHU(s) adhérant audit réseau.

Il s'ensuit que le présent rapport de stage résume l'expérience acquise pendant deux semaines de stage d'un cadre du Centre Hospitalier Ibn Sina de Rabat au sein de la Direction de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille en matière de gestion des projets de coopération internationale :

- ◆ Etude et conception des projets (utilité et pertinence, contenu du projet, ressources du projet, planification des échéanciers),
- ◆ Gestion financière des ressources (planification et évaluation des coûts)
- ◆ Suivi opérationnel,
- ◆ Evaluation des différents aspects dudit projet (coût, impact...).

SOMMAIRE

Titre	Page
Présentation du site de stage.....	4
Programme de stage.....	8
La Direction des Affaires Internationales.....	9
*Financement des projets	
*Accords hospitalo-universitaires	
*Bailleurs de fonds	
*Gestion des missions et des stages	
*Gestion des visites des délégations	
*Gestion des dons	
La Direction des Affaires Médicales et le Service des Relations Internationales de la Faculté de Médecine.....	15
La Direction des Partenariats.....	17
La Direction des Affaires Culturelles.....	19
*Hôpital créatif	
*Hôpital radieux	
*Hôpital euro-méditerranéen	
*Conversation de Salerne	
*Marseille 2013	
Annexes	24
Annexe 1 : Dossier de demande de financement AFD	
Annexe 2 : Dossier de demande de financement DGOS	
Annexe 3 : Convention de stage	
Annexe 4 : Fiche de procédure des dons	
Annexe 5 : Certificat de don de matériel	

PRESENTATION DU SITE DE STAGE

Avec ses quatre hôpitaux (Centre hospitalier de la Timone, Hôpital Nord, Hôpital de la Conception, Hôpitaux Sud : Ste Marguerite et Salvator) et ses 3 500 lits, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) constitue le plus important centre hospitalier de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (PACA) et le troisième sur l'ensemble du territoire français (Paris-Lyon-Marseille).

C'est aussi le premier employeur de la région, avec plus de 12 000 salariés et 1 885 médecins.

Soutenue par une logique de changement, l'AP-HM tend à moderniser les infrastructures, développer l'innovation médicale et rééquilibrer l'offre de soins au profit des grandes zones d'attractivité de la région, pour mieux répondre aux besoins de la population.

Ses hôpitaux offrent toute la gamme des spécialités, du soin de proximité aux traitements de pointe de pathologies complexes, pour adultes et enfants. Toutefois, ses domaines d'excellence se présentent comme suit :

- Hôpital d'enfants,
- Médecine néonatale,
- Pathologies rares (grands brûlés, hématologie, neurochirurgie),
- Transplantation d'organes, traumatologie, greffes osseuses...

Les missions de ce Centre Hospitalier Universitaire sont le soin, la formation, la recherche ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

***Les soins** : Spécialisée dans toutes les disciplines, l'AP-HM prend en charge les demandes médicales les plus pointues au service du patient. De plus, son attractivité va au-delà des frontières régionales pour les cas nécessitant une haute technologie et technicité. C'est un centre de référence, d'expertise et de recours.

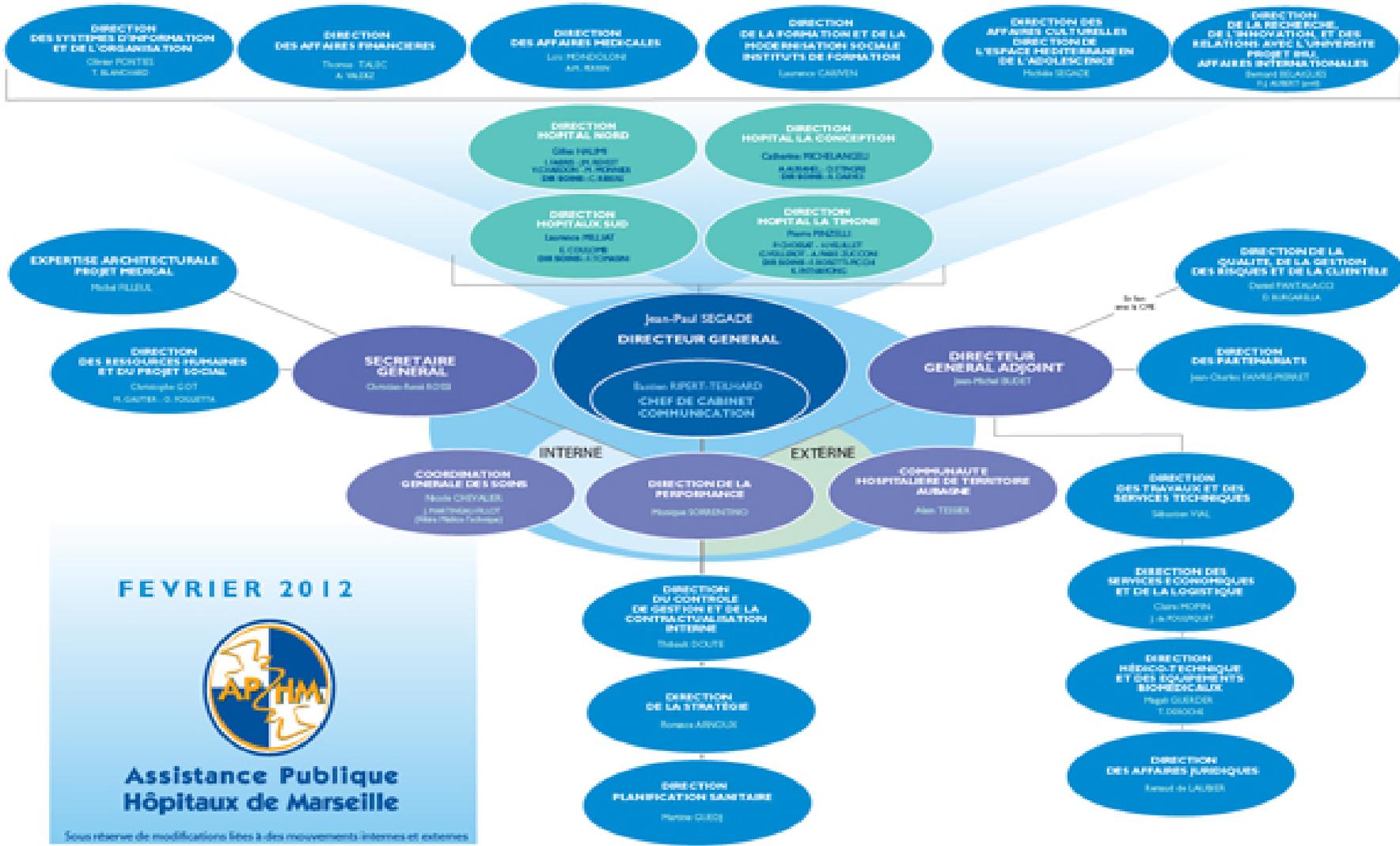
* **L'enseignement** : C'est l'une des trois missions fondamentales de l'AP-HM. L'institution est le principal lieu d'apprentissage pour les étudiants des filières de soins. Cette mission est renforcée par une étroite collaboration avec la Faculté de Médecine de Marseille et les écoles de formation paramédicales. Les services hospitaliers de l'AP-HM assurent la formation pratique des médecins et des futurs professionnels de santé.

***la recherche** : L'AP-HM constitue un pôle de recherche scientifique et technique. Les équipes universitaires dirigées par les Praticiens Hospitaliers-Professeurs d'Université développent des programmes de recherche qui associent enseignement et soins.

***La prévention et l'éducation thérapeutique** : Au niveau régional, l'AP-HM participe à la mise en œuvre des priorités de santé publique. Elle propose des actions et des consultations à visée préventive notamment dans les domaines suivants : hépatite C, athérosclérose, hypertension, lutte contre le SIDA, asthme, diabète, développement des transplantations, aide au sevrage tabagique, suicide, prise en charge des personnes détenues, dépistage précoce des tumeurs, dépistage du mélanome malin...

L'AP-HM joue un rôle essentiel dans le rayonnement international de la médecine française dépassant ainsi le cadre national. Cela laisse entendre que des patients étrangers et de la zone méditerranéenne font souvent appel aux compétences des équipes médicales dudit établissement. L'AP-HM est durablement engagée dans une politique de transferts de compétences à l'échelle internationale et participe à ce titre à de nombreuses actions de coopération. Ainsi, elle a des partenariats de collaboration internationale pour intervenir en matière médicale, technique et de gestion.

La structure de la Direction de l'AP-HM se présente comme suit (confère organigramme page 8).



FEVRIER 2012

**Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille**

Sous réserve de modifications liées à des mouvements internes et externes.

Cette institution est gérée par trois instances de gouvernance :

- **Le conseil de surveillance** : organe qui se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il est présidé par le Maire de la Ville de Marseille.
- **Le Directoire** : C'est une instance collégiale qui appuie et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. C'est un lieu d'échange des points de vue des gestionnaires, médicaux et soignants.
- **La Commission Médicale d'Etablissement (CME)** : Elle donne son avis sur les réorganisations d'activité médicale. Elle organise le développement professionnel continu des praticiens et l'évaluation de leur activité. La CME émet obligatoirement des avis sur la plupart des points rythmant la vie hospitalière.

PROGRAMME DE STAGE

Mardi 29 mai 2012

9h-15h : Direction des Affaires Internationales de l'AP-HM.

Mercredi 30 mai 2012

9h30-16h : Direction des Affaires Internationales de l'AP-HM.

Jeudi 31 mai 2012

9h-12h : Direction des Affaires Internationales de l'AP-HM.

14h-15 : Direction des Affaires Médicales de l'AP-HM.

Vendredi 1^{er} juin 2012

9h-16h : Direction des Partenariats de l'AP-HM.

Lundi 04 juin 2012

9h-15h : Direction des Affaires Internationales de l'AP-HM.

Mardi 05 juin 2012

9h-16h : Direction des Affaires Culturelles de l'AP-HM.

Mercredi 06 juin 2012

9h-12h : Direction des Affaires Internationales de la Faculté de Médecine.

14h-16h : Direction des Affaires Internationales de l'AP-HM.

Jeudi 07 juin 2012

9h30-15h : Direction des Affaires Internationales de l'AP-HM.

Vendredi 08 juin 2012

9h30-11h30 : Réunion de synthèse à la Direction des Affaires Internationales de l'AP-HM.

LA DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

La Direction des Affaires Internationales (DAI) de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille se charge de la gestion des partenariats internationaux (préparation des conventions, montage et gestion administrative et financière des dossiers, évaluation des projets de collaborations...), communication interne et externe, organisation logistique des déplacements des experts et accueil des stagiaires, organisation de l'accueil et accompagnement des délégations, négociation des prestations de services (hôtel, restaurant), représentation de l'AP-HM à l'international auprès des partenaires et aux événements internationaux.

La Direction des Affaires Internationales permet d'ouvrir l'AP-HM sur la création et le développement des partenariats pour une meilleure connaissance des organisations hospitalières et le perfectionnement des compétences par l'échange et le partage des expériences à l'international.

Du fait de sa situation géographique, l'AP-HM se dirige principalement vers le bassin méditerranéen. Un autre argument vient renforcer la densité de cette collaboration, notamment l'Union Pour la Méditerranée (UMP), lancée depuis 2007 par la France en vue de développer la coopération entre les deux rives. Ainsi, l'AP-HM compte parmi ses partenaires l'Algérie, la Tunisie, le Liban, l'Égypte, la Lybie et Israël en plus du Maroc. Cependant, l'AP-HM a également des relations de coopération avec les pays francophones de l'Afrique Noire, avec la zone Caraïbe, avec les pays de l'Europe de l'est, de l'Asie, du continent américain, ainsi qu'avec les pays représentés par une forte communauté à Marseille.

L'AP-HM adhère également aux organismes internationaux comme le Réseau Mère Enfant de la Francophonie, dont il organisera la 11ème édition en 2013 et le Gip-Esther (Groupe d'Intérêt Public Ensemble Pour Une Solidarité Thérapeutique Hospitalière en Réseau).

*Le financement des projets de coopération :

De façon à réduire les conventions protocolaires qui ne produisent en général jamais leurs effets, l'AP-HM adopte une méthode différente dans le choix de ses projets de coopération.

Une fois le contact établi avec un nouveau partenaire et les pistes de collaboration sont identifiées, il est préférable de signer une convention de partenariat ou un accord cadre et d'effectuer une mission d'exploration. Ces deux éléments servent, certainement, à renforcer la demande de financement auprès des deux institutions. Sur cette base, les deux parties arrêtent conjointement les axes prioritaires de

collaboration pour procéder au montage du projet. Chaque action se rapportant à la thématique générale de coopération est fixée en commun accord et développée en étroite collaboration de part et d'autre par les profils adéquats.

Cela laisse dire que tout montage de projet doit être précédé de l'identification de référent (praticien : médecin, infirmier, gestionnaire...) des deux côtés qui arrêtent conjointement les objectifs et le plan d'action du projet.

A la différence du Service de la Coopération de la Direction du Centre hospitalier Ibn Sina, la Direction des Affaires Internationales de l'AP-HM ne dispose pas d'un propre budget pour fonctionner. Elle répond à des appels d'offres lancées annuellement par le Ministère des Affaires Etrangères Français (AFD) et le Ministère de la Santé Français (DGOS). La Fédération hospitalière de France (FHF) et l'AFD ont signé un accord de subvention en vue de développer des réseaux et partenariats hospitaliers afin d'améliorer la qualité des soins dans les hôpitaux des pays en développement.

L'AFD offre un financement de cinquante mille euros par projet, tandis que la DGOS n'offre que quinze mille euros par projet. Une fois obtenue, ces ressources financières sont déposées dans l'unité fonctionnelle réservée à la Direction en question. Désormais, chaque pays collaborateur aura son unité avec son propre budget ce qui donnera plus de transparence à la gestion financière du projet et facilitera, sans aucun doute, l'évaluation du coût financier de chaque partenariat.

Toutefois, il est à souligner que le financement de l'AFD ne se rapporte qu'aux projets relatifs au développement de la santé et de l'offre de soins (**voir formulaire d'application en annexe 1**), alors que celui de la DGOS est consacré aux projets liés à la gouvernance et au management en matière de santé (**voir formulaire d'application en annexe 2**).

Ces appels d'offres sont lancés chaque février avec un délai de dépôt jusqu'au mois de mars /avril. Passé ce délai les projets sont reportés sur l'année d'après.

Contrairement à la DGOS qui n'étudie le dossier qu'une seule fois, l'AFD requiert un pré-dossier avec des informations succinctes et après obtention du premier accord de favorable de la commission un dossier détaillé est requis pour une deuxième étude.

Pour postuler aux deux modes de financement, le projet doit bien identifier les actions de collaboration qui doivent impérativement se rapporter à la thématique générale de coopération. Un plan financier et un budget prévisionnel doivent également être établis et présentés à la commission.

La budgétisation du projet doit comprendre les frais de billets d'avion, les indemnités journalières selon le pays de destination, les frais de structure (10%), il se peut même que la DAI demande la rétribution d'actes médicaux pendant toute la période d'absence des chirurgiens comme c'est le cas avec l'Algérie. Cette mesure s'applique en conséquence au mode du Taux d'activité à l'Acte (TAA) appliqué en France qui conduit fatalement à un autofinancement de l'hôpital.

Une fois conçu et arrêté le projet est soumis par la DAI / AP-HM au deux offres de financement et il est mis en œuvre en fonction de la réponse reçue.

En cas de rejet du projet, les motifs du refus sont transmis à la DAI en vue les éviter en cas de présentation d'un nouveau dossier ou du même projet l'année qui suit.

La DAI dispose de trois types de prise en charge : si le financement est reçu, les actions sont financées en totalité par les subsides reçues par l'AP-HM, autrement c'est le partenaire qui assure la prise en charge s'il dispose des ressources nécessaires et pour les missions spéciales ne faisant pas partie du plan d'action le Directeur de l'AP-HM, unique ordonnateur de l'institution, peut autoriser exceptionnellement ces frais de missions.

*Les accords hospitalo-universitaires :

La DAI conclu également des accords hospitalo-universitaires pour la mise à disposition de ses experts et l'accueil des stagiaires. Dans ce cadre, l'université signe des conventions universitaires mais en vue de permettre aux professionnels de santé de s'échanger les compétences au niveau hospitalier et de pratiquer au sein des hôpitaux composant l'AP-HM, il est impératif que les universités ainsi que les hôpitaux des deux pays signent une convention d'application composée de plusieurs annexes (annexe médecine, annexe pharmacie...). Cependant, il est à souligner que la DAI ne fait qu'acte de signature de ces convention et n'assure aucun suivi ni évaluation. C'est une convention gérée par l'université.

*Les bailleurs de fonds :

Habituellement l'AP-HM ne traite pas avec des bailleurs de fonds dans le cadre de ses actions internationales. Toutefois, l'institution a été contactée en 2010 par le Conseil de Santé SOFRECO qui est une société française leader dans le conseil et l'assistance technique au développement économique et social durable (même société ayant réalisé l'étude relative au projet de régime d'assistance médicale aux économiquement faibles en 2001-2003) en vue de participer à un appel d'offre sur « le recrutement de l'unité d'appui à la réforme de la santé en Algérie ».

Il s'agissait de fonds de la communauté européenne géré par ledit intermédiaire. C'est un projet collégial (Grande Bretagne, Belgique, Espagne...) de ce fait, les décisions étaient prises dans un consortium. Dans ce cadre l'AP-HM était sollicitée pour le détachement de son personnel pour une courte durée au profit dudit projet et pour accueillir des stagiaires dans ce même cadre.

Les experts étaient pris en charge par SOFRECO, suivant deux modalités : soit l'AP-HM assure la prise en charge de ses experts à conditions d'être remboursée par l'intermédiaire, soit ce dernier prend en charge directement l'ensemble des frais.

L'AP-HM recevait également un dédommagement pour toute la période d'absence de ses experts.

L'établissement français accueillait aussi des stagiaires algériens dans le cadre de ce projet. Il offrait le terrain de stage et hébergeait les stagiaires mais les frais de structure (loyer, nettoyage...) étaient facturés au SOFRECO.

**La gestion des missions et stages :*

Tout comme le Service de la Coopération du CH Ibn Sina, la DAI de l'AP-HM se charge de la gestion des missions de ses experts. Elle coordonne avec le pays hôte les objectifs de la mission, les conditions d'accueil et l'hébergement le cas échéant. La DAI traite avec le prestataire de service pour l'achat du billet d'avion et établit l'ordre de mission. Elle est chargée également de l'étude du montant des perdiems pouvant aller de 0% à 100% de (selon le pays de destination et selon les modalités de prise en charge (totale ou partielle) convenues avec le partenaire). Au retour, la DAI requiert les tickets d'embarquement qu'elle remet au service financier pour justifier les dépenses et exige également un rapport de mission en vue de justifier auprès des organismes de financement, le cas échéant, la réalisation de la mission et les fonds décaissés.

La gestion des stages des cadres des partenaires ressort aussi de la compétence de la DAI. Elle coordonne à l'avance avec un interlocuteur du pays du stagiaire et avec le service de l'AP-HM concerné pour arrêter la période et délimiter les objectifs de stage. Elle organise également l'hébergement. Il convient de noter dans ce cadre que la DAI dispose de trois chambres dans une résidence destinées à l'accueil des stagiaires de façon rotative, tout en soulignant que l'hébergement n'est pas systématique mais dépend des modalités de prise en charge convenues avec le partenaire.

Une convention de stage est signée en amont par les deux Directeurs des deux établissements hospitaliers en vue d'encadrer le stage et d'éviter tout incident (**voir convention de stage en annexe 3**), aussi une copie du visa est requise afin de mieux gérer la période de stage. A la fin du stage, une attestation est remise par la DAI au candidat.

**La gestion des visites des délégations :*

En cas de visite d'une délégation, la DAI reste en contact permanent avec l'établissement visiteur en vue de préparer le programme de visite en fonction des aspirations du visiteur. Si l'hébergement et le transport des visiteurs sont pris en charge par l'AP-HM, la DAI s'occupe des réservations d'hôtel ou de la préparation de la villa faisant partie du patrimoine de l'AP-HM et destinée à l'accueil des délégations et de la réservation des taxis pour le déplacement de et vers l'aéroport. Dans le cas contraire, l'AP-HM peut, à la demande du visiteur, proposer des sites d'hébergement et négocier même les prix. La DAI accompagne la délégation lors de ces visites

et organise un dîner officiel en présence du Directeur Général, en négociant le prix des restaurants et en réservant.

Il est à souligner que la DAI informe les consuls des pays partenaires à Marseille et l'ambassadeur de la France au niveau de toutes les capitales partenaires de l'ensemble de ses activités. Aussi, les ambassadeurs sont généralement conviés aux cérémonies de signature des conventions de coopération.

*La gestion des dons :

Dans le cadre de son activité humanitaire, l'AP-HM effectue à travers sa Direction des Affaires Internationales des dons à l'international, en privilégiant les pays partenaires. Ces dons ne peuvent être accordés qu'aux associations à but non lucratif et aux organismes publics ou parapublics.

Souvent, l'hôpital est sollicité dans ce sens par une association ou une ONG. A ce sujet, ledit établissement requiert les statuts, l'apparition au B.O, la liste exhaustive du matériel demandé (médical, mobilier...) et un bilan succinct des récentes activités **(voir fiche de procédure des dons en annexe 4)**.

Pour toutes les mesures de vérification précitées, l'ONG doit être installée en France, autrement si le partenaire se trouve dans un autre pays, il peut charger une tierce partie française pour récupérer le matériel en question.

Une fois que la DAI a l'ensemble de ces informations, elle soumet le dossier à la Direction Générale pour étude.

Par la suite, la liste du matériel est transmise aux quatre hôpitaux. Si le matériel demandé n'est pas disponible, l'ONG ou l'association doit réitérer ultérieurement sa demande.

En cas d'affirmative, un certificat de don sera signé par le Directeur Général de l'AP-HM et contresigné par l'association à titre d'acceptation du don **(voir certificat de don en annexe 5)**. Cette dernière, assure le transport à ses charges et frais. En fonction du disponible, l'AP-HM peut remettre du matériel qui fonctionne avec un autre qui ne fonctionne pour servir comme pièces de rechange.

Relance de la coopération

Une convention de partenariat lie le Centre Hospitalier Ibn Sina de Rabat et l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille depuis le 4 avril 1997. Des échanges pertinents ont été réalisés dans ce cadre, comme en témoignent le projet de création du SAMU du CH Ibn Sina de Rabat (1999-2003) et le projet de la transfusion sanguine et l'hémovigilance en pratique hospitalière (1997-2001) qui a abouti à la création d'un service dédié à cette activité au sein du CH Ibn Sina en plus d'une série de projets relatifs au management hospitalier.

La participation du CH Ibn Sina au projet de coopération culturelle renforce, certes, cette coopération. De ce fait l'AP-HM demeure très ouverte à toute collaboration et émet son souhait de relancer la coopération avec le CH Ibn Sina.

Du fait que la convention devient obsolète, il est recommandé de conclure un nouvel acte de partenariat dans le domaine médical, paramédical et de gestion. Etant donnée la conjoncture économique mondiale et les restrictions budgétaires du CH Ibn Sina de cette année, il a été proposé de renouveler la convention de coopération et d'établir le plan d'action des projets qui seront identifiés, de préférence en fin 2012 en vue de permettre au partenaire français de présenter le projet à l'appel d'offres lancé généralement en février pour l'obtention du financement DGOS et AFD.

De plus, étant organisateur de la 11^{ème} semaine du RMEF sous le thème «Culture-cultures et familles pluriculturelles », l'AP-HM souhaite la forte participation du CHIS.

DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES DE L'AP-HM
&
SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE
LA FACULTE DE MEDECINE

Ces deux structures travaillent en étroite collaboration pour la gestion des échanges hospitalo-universitaires internationaux.

Ces structures permettent de créer et développer de relations entre la Faculté de Médecine de Marseille et les structures hospitalo-universitaires à l'étranger. Elles garantissent l'accueil de médecins et étudiants étrangers dans le cadre des conventions hospitalo-universitaires, de formations de spécialisations ou dans le cadre européen.

La pénurie des postes d'internes vacants a conduit à la disparition des Médecins Faisant Fonctions d'Internes (FFI) et au développement d'autres formes d'échange d'expériences et de pratiques. Les deux entités s'occupent, à ce titre, des stages hospitaliers (en qualité d'observateur) ou de recherche en laboratoire, des échanges effectués dans le cadre des DFMS (Diplômes de Formation Médicale Spécialisée) / DFMSA (Diplômes de Formation Médicale Spécialisée Approfondie), et ceux rentrant dans le cadre d'un accord bilatéral SOCRATES / ERASMUS.

Les médecins autres que les ressortissants des États membres de l'Union européenne peuvent suivre des enseignements théoriques et des stages de formation pratique en vue d'obtenir un Diplôme de Formation Médicale Spécialisée (D.F.M.S.) ou un Diplôme de Formation Médicale Spécialisée Approfondie (D.F.M.S.A.).

Peuvent s'inscrire à un D.F.M.S les médecins titulaires d'un diplôme de médecin permettant l'exercice de la profession dans leur pays d'origine ou le pays d'obtention du diplôme. La durée de la formation ne peut être inférieure à deux semestres, ni supérieure à six semestres, tout en notant que le renouvellement requiert la relance de toute la procédure.

Les candidats à un DFMSA doivent impérativement être titulaires d'un diplôme de médecin spécialiste permettant l'exercice de la spécialité dans leur pays d'origine ou le pays d'obtention du diplôme. La durée de formation et la procédure de renouvellement sont identiques à celles du DFMS.

Les candidatures sont centralisées à l'université de Strasbourg qui les répartit sur l'ensemble du territoire français dans la limite du nombre de places ouvertes et informe le candidat de la suite réservée à sa demande.

La Direction des Affaires Médicales et le Service des Relations Internationales interviennent aussi au niveau de l'accord bilatéral SOCRATES / ERASMUS (European Region Action Scheme for the Mobility of University Students). Il s'agit d'un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes. Son objet est l'augmentation de la mobilité étudiante et enseignante. L'accueil est réservé, dans ce cadre, aux étudiants ressortissants des 25 Etats membres de l' Union Européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Turquie ayant achevé leur première année universitaire.

Elles sont également consultées dans le cadre des missions et stages à l'étranger par les étudiants et les enseignants de la Faculté, pour leur « mobilité » dans les structures hospitalo-universitaires étrangères ou dans le cadre de missions d'enseignement, de recherche ou de soins. Dans ce sens, la Faculté de Médecine de Marseille, en accord avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille, a mis en place des stages d'été à l'étranger sur deux mois (juillet et août) pour les étudiants vers les différents pays.

Une autre forme de collaboration vient s'ajouter aux précédentes, en l'occurrence les médecins stagiaires associés. C'est une formation non diplômante et qui ne fait pas partie des stages de formation validés. Il s'agit d'un candidat titulaire d'un diplôme en médecine permettant l'exercice dans son pays d'origine ou dans le pays d'obtention qui veut bénéficier d'une formation pratique complémentaire rémunérée dans le cadre d'une coopération internationale hors Union Européenne. Il est recruté pour une période de six mois renouvelable une fois et dans le même établissement. Il effectue un stage pratique et peut même assister à des cours théoriques.

DIRECTION DES PARTENARIATS

La Direction des Partenariats s'occupe de la gestion des projets régionaux, parmi lesquels figurent le comité Hospitalier du Territoire (CHT) et le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens (GCS). Il s'agit de projets communs de filières de soins et de mutualisation d'équipements devant être développés avec les centres hospitaliers de la région.

Cette expertise régionale doit bénéficier au plus grand nombre de patients, en leur épargnant des déplacements inutiles et en s'appuyant sur les compétences des communautés hospitalières de proximité.

Le CHU de Marseille et chacun des deux Centres Hospitaliers Martigues / Aubagne ont décidé de mettre en commun leurs compétences et de mutualiser leurs équipements en créant dans certaines disciplines des projets communs de filières de soins afin de maintenir ou de développer sur le territoire de santé une offre de soins de proximité de qualité. Ainsi, le projet a été lancé en fin 2011 et un calendrier d'actions qui devait mener à terme à la constitution de la CHT (courant de l'année 2012) a été adopté par les trois établissements.

Ces partenariats se construisent dans le cadre d'une « Communauté Hospitalière de Territoire », nouvel outil de coopération promu par la loi HPST du 21 juillet 2009, dont l'enjeu est d'aboutir à la formalisation d'un Projet Médical commun dans certaines spécialités médicales et chirurgicales où l'offre hospitalière publique territoriale doit être renforcée.

Organisée autour d'un Comité de Pilotage associant les partenaires médicaux et administratifs de chacun des établissements, la CHT se construit sur la base d'un accord-cadre de coopération décliné en conventions de coopération thématiques.

La CHT garantit ce qui suit :

- Une meilleure orientation des patients dans le système de santé,
- un partenariat efficace au service du patient,
- Une meilleure qualité de soins dans la pérennité,
- L'optimisation de l'offre médicale (ex : renforcement des équipes hospitalières),
- L'amélioration de coûts de prise en charge (optimisation des plateaux techniques, des ressources immobilières et humaines, mutualisation des fonctions support...).

Il s'ensuit que la CHT offre aux citoyens des Bouches-du-Rhône une continuité et une qualité de soins. C'est un partenariat efficace au service du patient.

Actuellement, la Direction est penchée sur l'études des offres des cabinets d'études répondant à un appel d'offres pour une mission destinée à la structuration des filières de soins entre les trois entités suscitées, notamment, l'APHM, le CH de Martigues et le CH Edmond Garcin (à Aubagne). L'AP-HM souhaite, en qualité de porteur du projet, confier à une société spécialisée cette mission qui s'articule autour d'un audit, un accompagnement méthodologique (l'accompagnement doit couvrir également l'élaboration du plan de communication interne et externe) et un suivi.

Une autre forme de collaboration est entreprise, en l'occurrence, le Groupement de Coopération Sanitaire de moyens (GCS). Ce concept a pour objet de faciliter, de développer et d'améliorer l'activité de ses membres. Pour ce faire, le GCS de moyens peut avoir une ou plusieurs activités :

- Organiser ou gérer des activités administratives, logistiques, techniques, médico-techniques, d'enseignement ou de recherche,
- Réaliser ou gérer des équipements d'intérêt commun et détenir, à ce titre, des autorisations d'installation d'équipements matériels lourds.

L'APH-HM a développé en 2011 une large coopération dans le domaine de la cancérologie avec l'Institut Paoli Calmettes et le Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud GAP-SISTERON dans le but d'apporter les soins les plus pointus et adaptés aux patients du territoire de santé.

Avec la signature de cet accord cadre, l'AP-HM reconnaît le Centre hospitalier intercommunal du Sud Gap-Sisteron comme un partenaire privilégié pour toute question hospitalière concernant le territoire de santé des Hautes Alpes et fait bénéficier ses patients de ses équipements et de ses nouvelles compétences médicales. Ce qui permet d'assurer une expertise de niveau régional et une prise en charge de proximité, tout en équilibrant les garanties de qualité et de sécurité offertes.

LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Convaincue que la culture joue un rôle moteur dans le partage et l'échange des expériences, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille n'a pas hésité à accorder une grande importance au développement de cet axe.

Comme la Direction des Affaires Internationales, la Direction des Affaires Culturelles ne dispose pas d'un budget de fonctionnement. Ses actions sont financées par les mécénats, les tournages de films dans les locaux hospitaliers (importante subside), les subventions de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Régionale de l'Art Culturel, de la Région, les fondations bancaires...

Etant consciente que le bien être des patients ne passe pas uniquement par les soins, la Direction s'est inscrite également dans un projet hospitalier mobilisant les ressources de la culture et de l'art en développant un programme culturel ouvert sur la ville, en vue de faire de l'AP-HM un établissement de référence en matière de santé en méditerranée surtout que Marseille sera la capitale de la culture en 2013. Ce projet repose sur trois objectifs :

- L'hôpital créatif,
- L'hôpital radieux,
- L'hôpital euro-méditerranéen.

**L'hôpital créatif* : Il s'agit de favoriser les occasions de pratique et de création artistiques partagées entre les usagers et le personnel de l'hôpital. Cet axe permet d'établir une activité culturelle et artistique (musique, théâtre...), au sein de l'hôpital en impliquant les patients et les professionnelles.

Etant donnée la nature de l'activité des services cliniques, ces rencontres artistiques sont planifiées en étroite collaboration avec les équipes soignantes pour que ce programme devienne un apport significatif dans la prise en charge des patients.

Les étudiants musiciens accompagnés par des étudiants de l'Institut de Formation en soins infirmiers recueillent auprès des patients les souvenirs, récits et chansons pour les monter et reproduire à son chevet.

La chorale de l'AP-HM participe également à la réussite de ce projet en intégrant à son répertoire les chansons collectées auprès des patients.

Des concerts et ateliers de pratique artistique sont organisés dans différents services des hôpitaux surtout service de la néphrologie, en outre des partenariats sont noués avec un grand nombre d'acteurs culturels (L'Opéra de Marseille, Musicatreize, le Centre de Formation des Musiciens intervenants (Université de Provence), le Grand

Théâtre de Provence, le Théâtre du Gymnase, le Festival d'Aix-en-Provence, la Cité de la Musique). La chorale de l'AP-HM est devenue même à partir de 2010 partie intégrante du projet Santé e(s)t culture(s).

**L'hôpital radieux* : Après avoir remarqué que les espaces hospitaliers sont souvent conçus uniquement au regard de contraintes fonctionnelles négligeant ainsi les dimensions esthétiques, l'AP-HM s'est intéressée à la qualité du cadre de vie et des espaces de l'hôpital par le biais de projets artistiques. Ainsi, elle a développé ce volet qui prendra en compte la qualité des espaces hospitaliers et ses dimensions esthétique, humain et culturel grâce à des créations artistiques diverses. Ceci se concrétise en imaginant puis en réalisant des aménagements paysagers pour des usages répondant à la psychologie du patient, en proposant des améliorations (locaux, mobiliers...) ou même en consultant des paysagistes.

L'AP-HM mobilise également ses diverses ressources pour la réhabilitation et la revalorisation de ses jardins, espaces végétaux, jardins potagers et jardins thérapeutiques en particulier localisés aux Hôpitaux Sud, ayant vocation à accueillir des moyens et longs séjours.

Le travail théorique sur le jardin sera présenté aux Conversations de Salerne de Gênes en 2012 et dans le cadre du Grand Campus de 2013.

**L'hôpital euro-méditerranéen* : Il s'agit de favoriser les rencontres entre les professionnels de la santé, les universitaires et chercheurs, les usagers et le grand public sur des thèmes relatifs à la santé dans les cultures euro-méditerranéennes, dans le but de :

- Promouvoir la place de la culture et de l'humain dans les systèmes de santé,
- favoriser le dialogue entre les cultures de la Méditerranée,
- Créer des espaces de débats et d'échanges entre usagers, étudiants, chercheurs et professionnels.

Dans ce sens, l'AP-HM s'engage dans une plateforme d'échanges et de dialogues sur des thèmes relatifs à la santé dans les cultures méditerranéennes formant ainsi un réseau de partenaires locaux et internationaux. L'implication des professionnels de la santé, des universitaires, des chercheurs et des usagers, distingue ces espaces de rencontre et permet de l'ouvrir au grand public.

**Conversation de Salerne* :

Les Conversations de Salerne sont conçues comme des rendez-vous réguliers, à Marseille et dans les huit pays partenaires du projet *Santé e(s)t culture(s)*, autour de thématiques liées aux dimensions culturelles du soin

et de la santé. Il s'agit d'un partage avec la population autour de tables rondes réunissant des intervenants pluridisciplinaires et multiculturels.

En 2013, les thématiques abordées lors des précédentes éditions seront reprises dans un colloque international afin d'éclairer le chemin parcouru et d'ouvrir de nouvelles perspectives. C'est la double participation de l'hôpital à la Capital Européenne de la Culture de Marseille en 2013 et à l'Union pour la Méditerranée.

Il a été noté que ce partenariat a été accueilli avec grand enthousiasme de la part du Pr CHEFCHAOUNI, Directeur du CHIS et Mr AACHATI, ancien Secrétaire Général du même établissement lors de leur participation à la "Journée Santé Culture de la Méditerranée" du 04 au 10 décembre 2009, et avaient même promis une rencontre en 2013-2014 pour participer aux Conventions de Salerne et une rencontre sur la culture et soins en vue d'établir un plan institutionnel et culturel et arrêter des axes de formation et d'échange. Cependant, le contact a été perdu et par cette occasion la Direction de la Culture a réitéré son souhait de collaborer avec le CH Ibn Sina.

***Marseille 2013 :**

Dans le cadre de sa participation au label Marseille-Provence 2013 Capital Européenne de la Culture et de son ouverture sur la Méditerranée, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille a constitué un Conseil Scientifique et Culturel dont les réflexions nourrissent le projet institutionnel *Santé e(s)t culture(s)*. Cette instance se réunit deux fois par an à l'occasion des Conversations de Salerne. Le Conseil est composé de représentants des 8 pays méditerranéens partenaires ainsi que des opérateurs scientifiques et culturels locaux.

A l'initiative de l'AP-HM et en partenariat avec Marseille-Provence 2013 et les Editions Actes Sud Junior, une action « Atlas imaginaire de la Méditerranée » a été mise en œuvre en vue de permettre aux enfants hospitalisés dans cinq CHU méditerranéens (Alexandrie, Gênes, Tunis, Beyrouth et Alger) de communiquer et d'échanger avec des enfants d'une autre culture. Ce qui leur permettra de découvrir les récits, légendes et mythes méditerranéens.

Lesdits CHU accueilleront un artiste illustrateur local qui animera auprès des enfants hospitalisés cinq à dix séances d'ateliers de création artistique. Mohamed Kacimi, poète et romancier algérien, sera l'auteur de l'ensemble des ateliers et assurera la direction artistique du projet.

La concrétisation de ce projet nécessite l'identification d'un illustrateur et un référent (faisant partie du personnel du CHU) des ateliers qui sera en

contact avec le reste des partenaires et qui prendra part en 2013 à l'exposition qui aura lieu à Marseille.

Dans les cinq pays partenaires les équipes ont été identifiées et les ateliers se tiendront entre octobre et décembre 2012.

Les enfants seront sensibilisés sur le thème des ateliers par internet et leurs travaux seront mis en ligne au terme de chaque séance afin de leur permettre de visualiser et échanger leurs productions et leurs textes.

Ce projet aura certainement des apports bénéfiques sur les enfants hospitalisés à l'Hôpital d'Enfants de Rabat, de plus l'équipe de l'AP-HM s'est montré très ambitieuse à l'intégration du CH Ibn Sina de Rabat dans ce projet. Si Rabat répond favorablement à cette initiative, une visite de l'équipe de la Direction des Affaires Culturelles de l'AP-HM peut être programmée pour monter une équipe et identifier les enfants participant à ce projet, le référent et l'illustrateur. Ces deux derniers seront en contact permanent avec Marseille et participeront à Marseille Santé 2013. Cela tout en soulignant que le projet est intégralement financé par des partenaires de l'AP-HM.

La Direction des Affaires Culturelles, souhaite à travers ce « voyage imaginaire » approfondir ses relations de coopération avec le Maroc comme faisant partie du bassin méditerranéen et activer le réseau culturel.

A la fin, le travail des enfants sera exposé dans le cadre de la Capitale Européenne de la Culture. Aussi, l'ensemble de ces illustrations sera recueilli dans un livre édité en français et probablement en arabe et peuvent même participer à une caravane si les moyens sont disponibles.

Ce projet contribuera, sans l'ombre d'aucun doute, à l'amélioration de la prise en charge thérapeutique des enfants hospitalisés, favorisera le dialogue entre culture par la création artistique et impliquera aussi bien les enfants hospitalisés que le personnel hospitalier dans une action culturelle participative.

Enfin, la Direction des Affaires Culturelles consacre ses efforts à la préservation et à la valorisation du patrimoine, ainsi qu'au développement de la lecture publique.

SOURCES

Les sources d'informations contenues dans le présent rapport de stage sont comme suit :

- Informations recueillis auprès des professionnels de l'AP-HM ;
- Support documentaire remis pendant le stage ;
- Site web de l'AP-HM (fr.ap-hm.f) ;
- Site web de la Faculté de Médecine de Marseille (www.timone.univ-mrs.fr).

ANNEXES